

Le plomb peut pénétrer dans votre organisme par :

- **LE NEZ**
(poussières, fumées),
- **LA BOUCHE**
(mains sales, aliments souillés).

De nombreuses peintures utilisées dans le bâtiment jusqu'à la fin des années quarante, et même après, contiennent du plomb (céruse, minium de plomb...). Beaucoup sont encore en place sur les murs, cloisons, plafonds, portes et fenêtres, rambardes, garde-corps...

Le plomb sous forme de métal a été utilisé pour réaliser des éléments de couverture ou d'étanchéité de toit, de terrasse ou de balcon, ou bien des canalisations d'eau ou de gaz. Il est encore utilisé pour réaliser des éléments de couvertures ou d'étanchéité de toit.

Les opérations de démolition et de rénovation (ponçage, grattage, décapage, perçage, creusement de saignées...) produisent des poussières.

Elles sont dangereuses pour la santé de tous les salariés : les peintres et les plâtriers en premier lieu, mais aussi les électriciens, les plombiers, les couvreurs..., même lors d'opérations limitées.

Le plomb provoque des maladies en s'accumulant dans l'organisme

Il peut y rester pendant plusieurs dizaines d'années et agir notamment :

- **Au niveau du sang** : diminution du nombre de globules rouges (anémie).
- **Au niveau du système nerveux** : troubles de l'humeur et de la mémoire, agitation, atteinte des nerfs moteurs et sensitifs, démence.
- **Au niveau des reins** : perturbation des fonctions d'élimination, insuffisance rénale chronique.
- **Au niveau du système digestif** : coliques de plomb (douleurs).

Le plomb est responsable d'anomalies au niveau de la reproduction

- **Chez la femme** : avortement.
- **Chez l'homme** : altération de la production de spermatozoïdes.

Le plomb peut contaminer votre famille

- **Une mère ayant une forte quantité de plomb dans son organisme** en transmet à son enfant durant la période de grossesse, mais aussi lors de l'allaitement, ce qui peut entraîner un retard du développement psychomoteur et intellectuel de l'enfant.
- **Les enfants sont particulièrement sensibles à l'intoxication par le plomb.** Les effets sur le système nerveux, parfois irréversibles, sont d'autant plus importants que le sujet est jeune, avec des signes cliniques pouvant être graves (coma convulsif) ainsi que des troubles du comportement et du sommeil pouvant se traduire par des retards scolaires.

LE PLOMB, VOUS et votre famille

Que faire si vous vous posez des questions ?

Parlez-en en premier lieu à votre médecin du travail, mais aussi aux instances représentatives du personnel, au service prévention de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat)

Pour en savoir plus

Intervention sur les peintures contenant du plomb.
INRS, ED 6374.



Comment vous protéger

Informez-vous sur la présence de plomb dans les peintures de canalisation en plomb (eau ou gaz) ou d'éléments d'étanchéité ou de couverture en plomb

La présence de peinture en plomb est très probable dans les bâtiments construits avant 1948. Elle reste possible dans les peintures décoratives jusqu'à environ 1994 et même après, dans les peintures anticorrosion ou de marquage.

Pour les logements, un constat de risque d'exposition au plomb (Crep) a-t-il été effectué ?

➤ Il est obligatoire pour les bâtiments construits avant 1948 en cas de transaction immobilières ou de location.

Les maîtres d'ouvrage doivent réaliser un repérage de la présence de plomb avant tous travaux dans les bâtiments dans lesquels la présence de plomb est possible.



Limitez

au maximum le contact avec les poussières

Toute intervention sur des peintures contenant du plomb, ou dans lesquelles on peut soupçonner la présence de plomb, nécessite des mesures de prévention spécifiques adaptées au niveau de risque.

- Utilisez des techniques produisant aussi peu de poussières que possible (pour le nettoyage, proscrivez balais et aspirateurs ménagers).
- Aspirez systématiquement les poussières avec un aspirateur équipé de filtres à très haute efficacité. Pour les faibles quantités de poussières, préférez un nettoyage à l'humide.
- Portez des équipements de protection : combinaison jetable, gants, appareil de protection respiratoire.
- Ne buvez pas, ne fumez pas, ne mangez pas, ne mâchez pas de chewing-gum sur les lieux de travail.
- Lavez-vous au moins le visage et les mains avant les pauses.



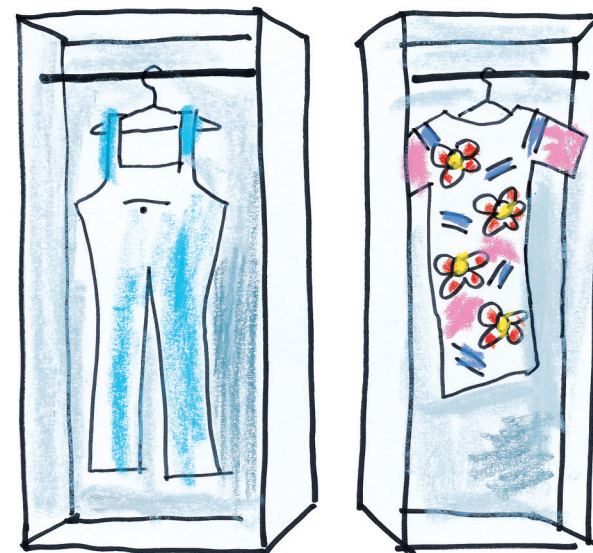
Parlez-en à votre médecin du travail

Les visites médicales du travail permettent de détecter une imprégnation par le plomb et des maladies dont les symptômes ne sont pas apparents.

Votre médecin du travail peut prescrire des examens complémentaires adaptés.

Assurez-vous de ne pas rapporter de poussières de plomb chez vous

- Vous devez disposer de deux vestiaires, un « propre » et un « sale » séparés par des douches, conformément au Code du travail.
- Ne rappez pas les vêtements de travail chez vous.



- Dépoussiérez vos vêtements de travail avec un aspirateur adapté.
- Nettoyez vos équipements de protection individuelle, s'ils ne sont pas jetables.
- Adoptez une hygiène corporelle stricte avant de rentrer chez vous : douche, lavage du visage, nettoyage des mains et brossage des ongles.
- Changez-vous à la fin de votre journée.